

je ne fais que suivre son exemple. Cet après-midi, j'ai demandé moi aussi à prendre la parole pour une question; mais, avec cette rapidité, cette vitesse, cette véhémence et cette force dont il sait faire usage, il a passé outre. Il a dit: "J'ai la parole et l'honorable député pourra à un autre moment nous faire savoir ce qu'il désire." Ce traitement que mon honorable ami m'a infligé cet après-midi, je le lui inflige à mon tour, et je lui déclare qu'il attendra un autre moment pour faire connaître à la Chambre ce qu'il désire.

Selon que j'allais le faire observer, le reproche que m'a fait cet après-midi l'honorable député de Red-Deer, quoique je l'aie vu frapper son pupitre du poing au moment où je lisais le discours du très honorable Edmund Burke, ce reproche, dis-je, s'aggrave du fait que j'ai eu la présomption de citer les paroles d'un illustre politique qui est entré au Parlement dans la dernière moitié du dix-huitième siècle. Il dit que je fondé ma doctrine sur les opinions d'un homme politique qui vivait au dix-huitième siècle. Rien de plus vrai, et, s'il veut remonter jusqu'à lord Macaulay, il verra que les opinions de cet homme sont de tout point conformes à celles qu'énonce M. Burke. Est-ce donc un crime pour un membre de cette Chambre que de chercher à savoir ce qui s'est passé autrefois en Angleterre? Y a-t-il dans cette Chambre quelqu'un qui, plus souvent que l'honorable député de Red-Deer, ait rappelé en des termes plus élogieux les traditions de l'empire britannique? Il est absolument vrai que le très honorable Edmund Burke a vécu et a pris son siège au Parlement il y a plus d'un siècle; mais, monsieur le président, s'il y a dans cette Chambre des communes quelqu'un qui ait l'habitude de fouiller l'histoire ancienne pour y découvrir des arguments à l'appui de ses doctrines politiques, c'est bien l'honorable député de Red-Deer. Que de fois ne l'ai-je pas entendu nous citer avec complaisance les saintes Ecritures et en tirer des passages qu'il jetait à la tête de son adversaire. Y a-t-il de l'antiquité dans les écritures? Y a-t-il de l'antiquité dans les écrits des prophètes ou des disciples. Cette antiquité n'est après tout que de quelques mille ans. L'homme qui nuit et jour se nourrit de lectures antiques c'est lui qui nous reproche la citation des discours d'autrefois. J'ai prêté l'oreille à de nombreux discours de l'honorable député de Red-Deer sur le libre-échange et, chaque fois qu'il les prononce, il donne la preuve d'avoir dormi nuit et jour aux côtés de John Bright et de Richard Cobden, qu'il ne manque jamais de citer en pareille occa-

sion. Ces hommes cependant ont vécu dans la première moitié du dix-neuvième siècle. C'est alors qu'ils se distinguaient dans la vie publique, et ils sont presque aussi anciens que Burke.

M. le **PRESIDENT**: Je dois faire remarquer à l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Tweedie) que nous sommes à discuter non pas la conduite que l'honorable député, de Red-Deer a pu tenir dans cette Chambre, ou ailleurs, mais une proposition d'amendement à l'article 39 du bill soumis au comité.

M. **TWEEDIE**: Monsieur le président, je répondais à l'honorable député de Red-Deer sur les questions de mandat impératif, de législation avancée et d'initiative. Je m'étais imaginé qu'il était nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'histoire pour vérifier les paroles des hommes éminents que mon honorable ami ne cesse de citer. Si j'ai fait allusion à Burke, ce n'était pas dans le but de critiquer mon honorable ami, car son étude acharnée de l'histoire ancienne et de l'économie politique lui a déjà mérité l'admiration de la Chambre. Je tenais seulement à faire voir quel avantage c'est, aux yeux de l'honorable député d'avoir lu l'histoire ancienne, de pouvoir citer Cobden, Bright et d'autres grands hommes qui ont vécu à une époque déjà reculée, pour ne pas parler de l'inspiration que l'on peut puiser chez Adam Smith si l'on désire faire du Canada un pays de libre-échange. Je termine...

Quelques **VOIX**: Continuez.

M. **TWEEDIE**: J'ajouterai, cependant, que la députation ne doit pas se laisser décourager par l'honorable député de Red-Deer, qui voudrait l'empêcher de lire l'histoire, les discours et la vie des grands hommes d'Etat du passé. Il est bon qu'elle lise ces œuvres-là, qu'elle cherche des précédents dans l'histoire et tache de les adapter, autant que possible, aux circonstances actuelles. Si elle les juge incompatibles avec l'état de choses qui règne à présent, qu'elle les laisse de côté, mais qu'elle sache puiser, par son étude, des principes applicables au présent. Un mot, maintenant, de la sincérité de mon honorable ami...

M. le **PRESIDENT**: A l'ordre! Je dois prier l'honorable député de respecter la décision que je viens de rendre. Il n'y a pas lieu de discuter la sincérité de l'honorable député de Red-Deer.

M. **TWEEDIE**: Monsieur le président, je m'incline volontiers devant votre décision. Je vais m'abstenir de révoquer en doute la